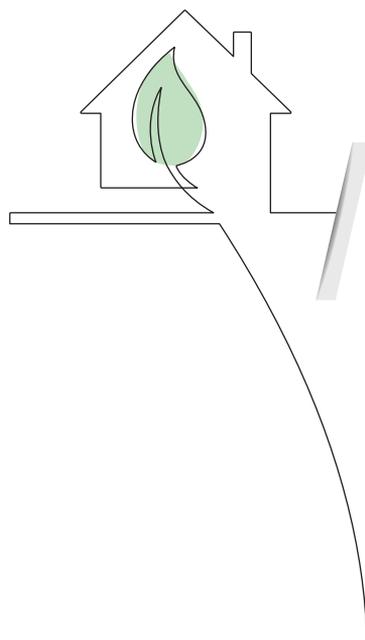
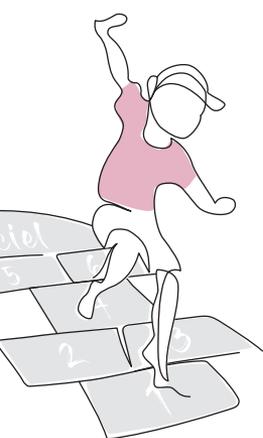


Institut Médico-Éducatif (IME) La Sapinière Léopold Bellan

MORET-LOING-ET-ORVANNE



*Pour la santé
et l'autonomie*

LIVRET D'ACCUEIL

ENFANTS ET JEUNES

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?

2

- Notre établissement •
- Notre organisation •
- Les modes d'accompagnement •

VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'IME

6

- Un accompagnement global •
- Lien avec les familles •

UNE JOURNÉE TYPE

10

LES ÉQUIPES

11

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

12

- La pré-admission •
- L'admission •
- Le projet individuel d'accompagnement •
- L'orientation et préparation à la sortie •
- La sortie et le service de suite •

VIE QUOTIDIENNE À L'IME

14

- La vie dans l'établissement •
- Les règles de vie •
- Devenir un adulte responsable •
- Les modalités financières du séjour •

NOS PARTENAIRES

19

VOTRE PARTICIPATION

20

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

21

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

24

“ Bienvenue



DAVID MONGET
Directeur

Ce livret d'accueil, élaboré pour vous et votre entourage, vous présente l'organisation et le fonctionnement de l'établissement au quotidien.

Votre séjour à l'IME est une étape dans votre parcours de vie. Notre ambition est de vous accompagner dans la construction et la mise en œuvre de votre projet d'insertion sociale et professionnelle le plus adapté à votre potentiel.

Votre adhésion et celle de votre famille ou représentant légal est l'un des éléments essentiels à la réussite de ce projet.

Pour vous accompagner, une équipe de professionnels vous guidera tout au long de votre séjour, vous offrant des prestations qui vous permettront de progresser et de vous épanouir.

C'est là tout le sens de notre engagement.

L'ensemble des professionnels et moi-même vous souhaitons la bienvenue à l'IME Léopold Bellan "La Sapinière".

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'IME prépare le jeune à construire son avenir pour devenir acteur et moteur de son existence.

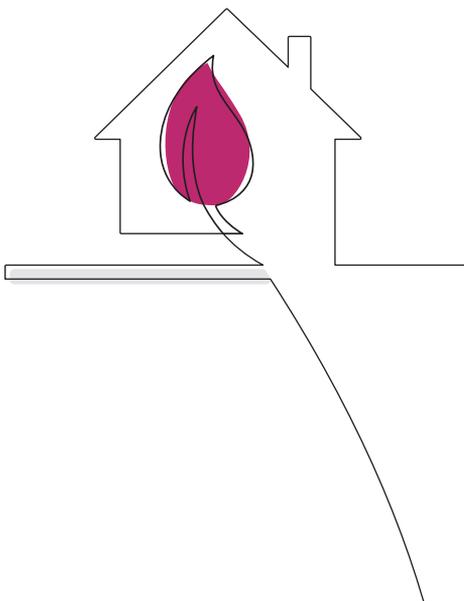
L'IME accueille 120 garçons et filles âgés de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H).

L'établissement dispose de 50 places d'externat pour un accueil en journée, 60 places d'internat pour un accueil avec hébergement du lundi au vendredi et 10 places en Unité d'Accueil Temporaire (UAT) pour un accueil sur des périodes plus courtes (en journée et/ou avec hébergement) dans la limite de 90 jours par an.

L'établissement est ouvert 210 jours par an pour l'internat et l'externat, du lundi 10h30 au vendredi 15h00, et 320 jours par an pour l'Unité d'Accueil Temporaire.

Chaque année, il vous est envoyé le calendrier des périodes de fermeture de la structure.

Le secrétariat est assuré du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00.



NOTRE ORGANISATION



NOTRE ACTION REPOSE SUR DES VALEURS GUIDANT NOS ACTIONS QUOTIDIENNES

- La **conviction** de vos capacités de progression ;
- La recherche de votre **implication** en s'appuyant sur vos centres d'intérêt, puis en en faisant émerger d'autres ;
- L'impulsion d'un effort au quotidien en faisant preuve d'**exigence** ;
- La manifestation de **toute notre attention** ;
- La **protection** que nous vous offrons : l'IME est un lieu contenant dont la fonction première est de rassurer, de protéger dans un cadre respectueux de votre personne et de vos droits ;
- La **liberté** que nous favorisons, vous permettant d'évoluer dans et en dehors de l'établissement ;
- La **persévérance** en dépassant les phases de doute, de régression, de retrait ou d'opposition.

50 places en externat

60 places en internat

10 places en unité d'accueil temporaire

OBJECTIFS ET MISSIONS GÉNÉRALES

LES OBJECTIFS

L'accompagnement favorise votre épanouissement, la réalisation de vos potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, votre autonomie quotidienne, sociale et professionnelle.

Il permet votre intégration dans tous les domaines de la vie, votre formation générale et pré-professionnelle.

LES MISSIONS GÉNÉRALES

- L'accompagnement éducatif ;
- L'enseignement professionnel et scolaire ;
- Les soins et rééducations et la surveillance médicale.

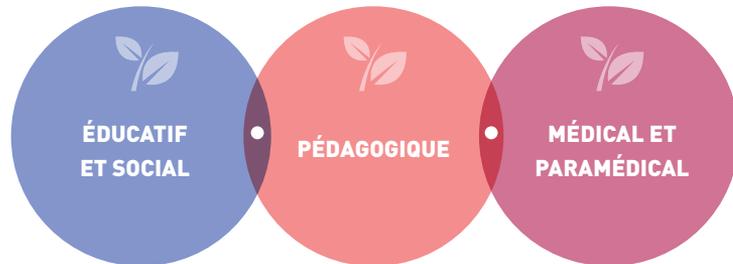
“ Pour que chaque enfant dépasse les obstacles et découvre le plaisir de progresser ”



QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

L'établissement s'étend sur un site de 20 hectares. Il s'organise autour de 3 axes.



PLAN DE L'IME





Les conditions d'accompagnement et de soin sont modulables en fonction du projet individualisé."

LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT



Il est proposé aux jeunes différents modes d'accueil selon leurs besoins et leur projet.

L'INTERNAT

Il accueille 60 jeunes dans 5 unités d'hébergement du lundi à partir de 10h30, jusqu'au vendredi à 15h00.

- 4 groupes de 12 garçons ;
- 1 groupe de 12 filles.

L'EXTERNAT

Il accueille 50 jeunes, filles et garçons.

« LE PAVILLON »

Cette unité de vie autonome accueille 3 jeunes majeurs en phase de sortie, lors de cycles de 2 à 3 semaines, pour les aider à devenir plus autonomes dans les gestes de la vie quotidienne, dans la gestion d'un logement...

L'UNITÉ D'ACCUEIL TEMPORAIRE (U.A.T.)

Adossé à l'IME, ce service dispose de **10 places** en accueil de jour, de nuit, ou jour et nuit ; 7 jours sur 7, excepté durant les vacances de Noël et au mois d'août.

L'UAT est un espace d'accueil et de socialisation accueillant des jeunes de l'IME et d'autres structures.

Cette unité répond à plusieurs objectifs d'accompagnement : prise de distance, évaluation en vue d'une orientation dans le secteur médico-social, séjour de répit...



VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'IME

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



Les jeunes ont un emploi du temps personnalisé, prenant en compte leurs besoins. Il s'articule entre des temps de classe, de découverte des gestes professionnels et d'accompagnement éducatif.

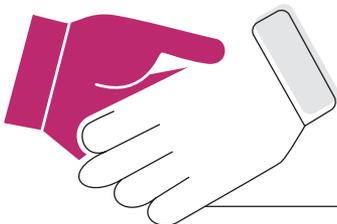
L'accompagnement pédagogique permet de développer des savoirs, des savoir-faire et le savoir-être. Des activités sportives et artistiques sont également proposées tout au long de l'année scolaire.

ÉDUCATIF

L'accompagnement éducatif en internat ou en externat favorise le développement de l'autonomie au quotidien (hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire, relations sociales...). La vie en collectivité permet aux jeunes de s'approprier des codes sociaux.

PÉDAGOGIQUE

Les élèves sont scolarisés dans des classes à petits effectifs. L'équipe adapte les apprentissages aux capacités et compétences de chacun, en s'appuyant sur les programmes en vigueur de l'Education nationale. Des projets spécifiques de partenariat avec les écoles des environs sont portés par les enseignants de l'établissement.





Le restaurant
d'application « **Le Relais
de l'Orvanne** »
est ouvert au public
trois jours par semaine,
les mardis, jeudis et
vendredis midi.

PROFESSIONNEL

Le service d'accompagnement professionnel a pour objectif la découverte de métiers, la construction d'un projet professionnel et la sensibilisation à la culture du travail. Le service est composé de 14 ateliers : artisanat, bâtiment, ferme-jardin, horticulture, mécanique, sylviculture, Sapver (Service aux personnes et vente en espace rural), multiservices, peinture, maintenance, fabrication bois, maçonnerie et d'un restaurant d'application regroupant 2 ateliers, cuisine et service en salle.

MÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

Le jeune bénéficie d'un suivi médical et thérapeutique adapté à sa situation et coordonné par le service infirmier en lien étroit avec les professionnels de santé présents sur le site.

L'infirmière assure le lien avec la famille et gère les actions de prévention et d'éducation à la santé (hygiène, santé bucco-dentaire...).



VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'IME

SOCIAL

Le service de suite prépare les jeunes à la sortie. Il accompagne la construction du projet d'orientation, vous apporte une aide dans vos démarches et vous conseille pendant l'accompagnement à l'IME et à votre sortie, durant 3 ans.

SPORTIF

Des activités sportives diversifiées sont proposées au sein de l'IME et à l'extérieur (natation, équitation, zumba...).

LIEN AVEC LES FAMILLES

Votre famille et vous-même êtes des acteurs clés de l'accompagnement. Les liens avec les familles, les représentants légaux et les partenaires sociaux (référents de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Maison Départementale des Solidarités et les familles d'accueil) sont entretenus par courrier et lors d'échanges téléphoniques fréquents. Les familles sont également invitées lors des événements de l'établissement (fêtes et manifestations diverses).

**RENDEZ-VOUS / RENCONTRES
DANS LE CADRE DU P.I.A.**

Vous et votre famille êtes fortement associés à la mise en œuvre de votre Projet Individuel d'Accompagnement (P.I.A.) chaque année.

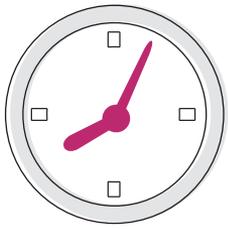
Vous êtes conviés à une réunion annuelle avec les professionnels intervenant auprès de vous (éducatifs, pédagogiques et médicaux).



Des prestations
adaptées
à chacun !



*Les jeunes ont un
emploi du temps
personnalisé,
prenant en compte
leurs besoins."*

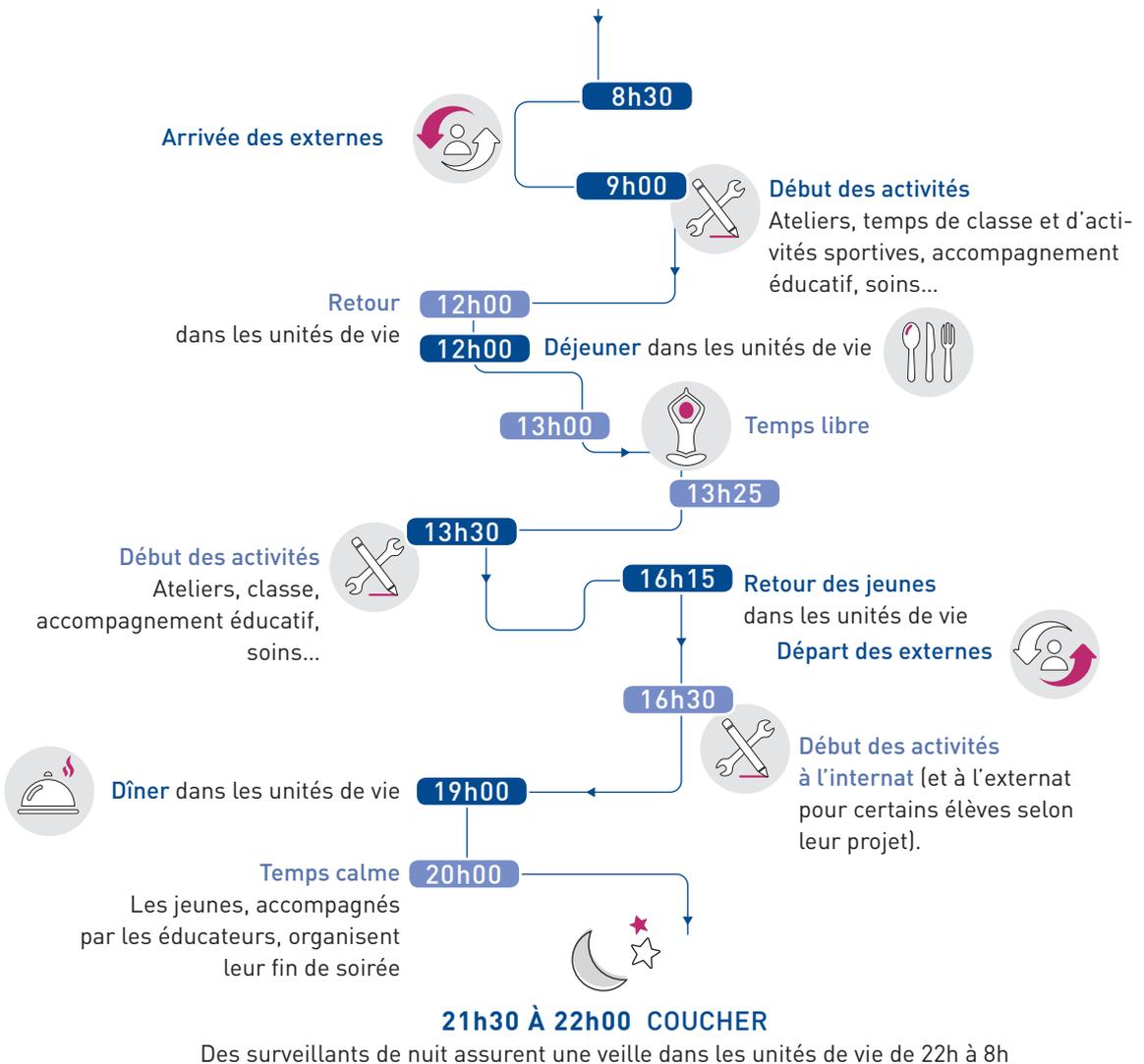


UNE JOURNÉE TYPE



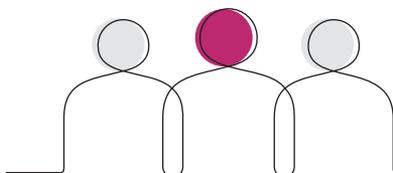
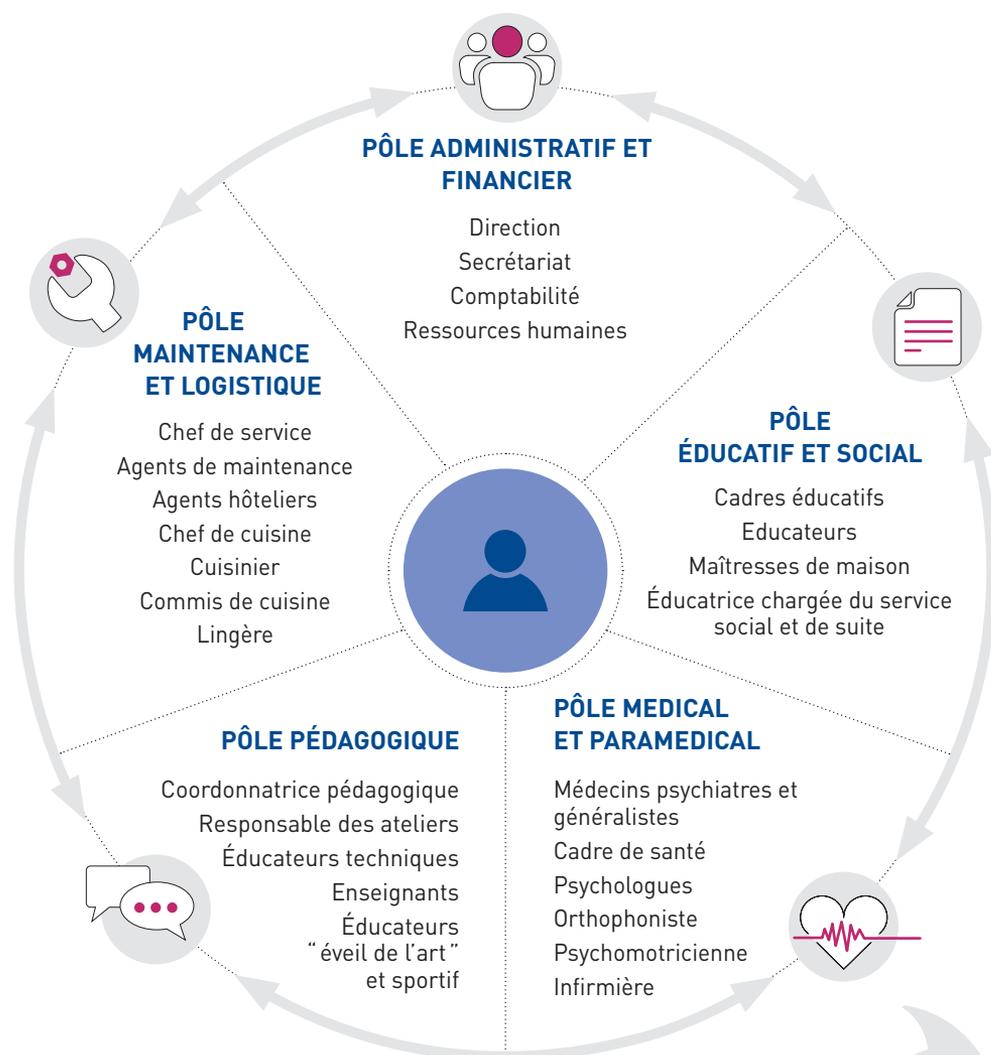
8h RÉVEIL À L'INTERNAT

Petit déjeuner, toilette...



LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Des professionnels qui vous accompagnent tout au long de votre parcours



MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

L'établissement reçoit la notification de la M.D.P.H. concernant votre orientation. La demande est enregistrée et examinée par le directeur et le médecin psychiatre. Une visite de pré-admission avec vous et votre famille est programmée pour que nous puissions évaluer ensemble la demande, en tenant compte également de nos possibilités d'accueil.

1

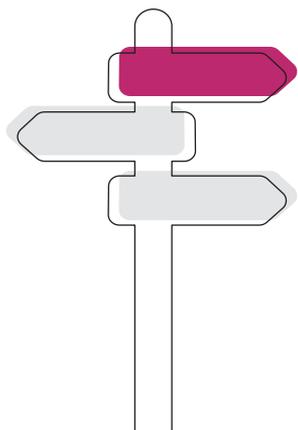
LA PRÉ-ADMISSION

1. Entretien avec le chef de service éducatif.
2. Entretien avec le médecin psychiatre.
3. Visite de l'établissement.

2

L'ADMISSION

1. Courrier envoyé à la famille ou au représentant légal pour acter l'admission.
2. Le jeune et sa famille ou son représentant légal sont invités à un entretien avec le directeur pour contractualiser l'admission :
 - Transmission des documents administratifs nécessaires au séjour ;
 - Première information organisationnelle ;
 - Première rencontre avec un éducateur et une infirmière ;
 - Signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

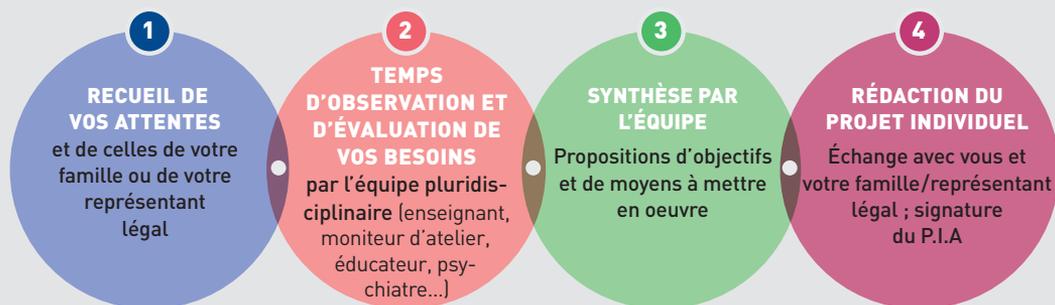


3

LE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

Le PIA est un outil pour recueillir vos attentes et vos besoins dans différents domaines afin d'établir avec l'équipe pluridisciplinaire les moyens favorisant la réalisation, au quotidien et tout au long de l'année, de vos objectifs et de vos projets.

Mise en œuvre du Projet Individuel d'Accompagnement



4

L'ORIENTATION ET LA PRÉPARATION À LA SORTIE

Tout au long de votre parcours, les équipes vous préparent à votre orientation.

Vous êtes directement impliqué dans votre projet de préparation à la sortie. Assisté par le service de suite et votre éducateur référent, vous êtes accompagné et soutenu dans toutes les démarches liées à votre projet de sortie.

5

LA SORTIE ET LE SERVICE DE SUITE

A votre sortie, une dernière rencontre s'organise avec vous et votre famille (sauf opposition de votre part si vous êtes majeur).

Un dossier de sortie vous est remis à votre départ. Ce guide recense tous les documents administratifs, les démarches et adresses utiles pour votre vie privée et professionnelle ; et l'ensemble des rapports élaborés durant votre parcours.

Le service de suite maintient un contact avec vous pendant 3 ans afin de vous conseiller et de vous soutenir dans vos démarches.



VIE QUOTIDIENNE

À L'IME

LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



POUR TOUS

LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

Les horaires doivent être respectés.
Toute demande d'absence doit être formulée par écrit.
Les retards et les absences injustifiés récurrents sont notifiés à la direction.



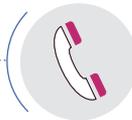
LES REPAS

Elaborés par la cuisine centrale ou par les jeunes (lors d'activités éducatives), les repas sont pris dans les unités de vie (de l'externat, de l'internat et de l'Unité d'Accueil Temporaire).



LE TÉLÉPHONE

L'utilisation des portables personnels est limitée à des horaires définis.



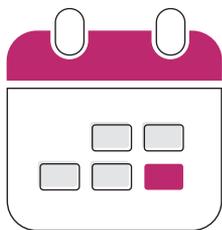
LES VÊTEMENTS

La tenue doit être adaptée aux conditions climatiques, de sécurité et aux activités. Les tenues de travail sont fournies par l'établissement.



LES SORTIES

Des sorties pédagogiques et éducatives sont proposées. Des sorties en autonomie peuvent être autorisées.



LE DÉPART EN VACANCES

Il se fait en fonction du calendrier d'ouverture de l'IME, remis au début de chaque année scolaire.

LES LOISIRS

Des activités manuelles, sportives, créatives ou culturelles sont proposées à l'IME et/ou à l'extérieur par différents partenaires.

LES TRANSFERTS

L'établissement propose des transferts pédagogiques et éducatifs. Ces séjours d'une durée de 2 à 5 jours permettent notamment de découvrir des lieux nouveaux. Ce sont des temps forts de socialisation et de vivre ensemble.

LES TRANSPORTS

L'IME gère, d'un point de vue organisationnel et financier, le transport entre le domicile et l'établissement.

L'ACCÈS À INTERNET

L'accès à internet est supervisé par les différents intervenants. Dans un souci d'aide et de protection, le jeune est assisté par un adulte afin de l'accompagner dans sa recherche.

À L'INTERNAT

LE COURRIER

Les jeunes peuvent recevoir du courrier via le secrétariat. Il leur est remis par les éducateurs.

LES DOUCHES

Chaque chambre est équipée d'une douche et de toilettes.

LES CHAMBRES

Les unités de vie disposent de chambres doubles et individuelles.





LES RÈGLES DE VIE



Nous vous rappelons que vous devez respecter le **règlement de fonctionnement** (en annexe).

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

LE COMPORTEMENT

Toute personne a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance. Le recours à la violence est proscrit et peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

LES OBJETS DE VALEUR

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme d'argent importante.

L'ALCOOL ET LES SUBSTANCES TOXIQUES

Il est interdit de consommer de l'alcool ou toute autre substance toxique dans l'établissement ou de se présenter sous leurs effets.

LE TABAC

Seuls les jeunes de plus de 16 ans sont autorisés à fumer devant l'enceinte de l'établissement conformément à la législation, avec une autorisation écrite des parents ou du représentant légal, et sur des temps précis définis par les équipes.

OBJETS DANGEREUX

Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant...).



ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

RESPONSABILITÉ CIVILE PARENTALE

Vos parents (ou votre représentant légal) doivent souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre enfant, personne extérieure, salarié ou bénévole).

DEVENIR UN ADULTE RESPONSABLE



L'AUTONOMIE DANS LES TRANSPORTS

L'apprentissage des déplacements en transport en commun est travaillé tout au long du parcours du jeune, selon ses besoins. L'apprentissage peut se faire via le trajet entre le domicile et l'établissement et également lors des différents stages réalisés à l'extérieur de la structure.

Les jeunes sont aussi formés à l'obtention des Attestations de Sécurité Routière (ASSR 1 ET 2).



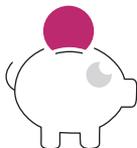
VIE QUOTIDIENNE À L'IME

LE DROIT À UNE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Depuis plusieurs années, une équipe pluridisciplinaire a mis en place un atelier "smiley". Cet espace de parole permet avec les adolescents, adultes en devenir, d'aborder l'ensemble des interrogations nécessaires à une vie affective et sexuelle.

UN ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

Les professionnels encouragent et soutiennent toute démarche favorisant le respect des libertés individuelles et des droits civiques : droit de vote, journée citoyenne, service civique, brevet de citoyenneté,...



LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR

- Votre accompagnement est financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- Votre famille n'a aucun frais à acquitter à l'exception de participations ponctuelles (argent de poche...).



NOS PARTENAIRES

Depuis de nombreuses années, nous avons développé différents partenariats.

NOUS SOMMES PARTENAIRES

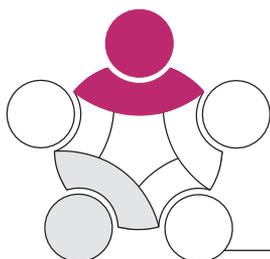
POUR LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Avec l'Education nationale: accueil d'élèves provenant des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis) dans le cadre du Dispeh (Dispositif pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Elèves Handicapés) pour un stage de découverte des ateliers, et avec certaines écoles pour une collaboration lors de projets spécifiques.

Avec des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (Esat), les foyers d'hébergement et foyers de vie, le Ministère de l'Agriculture, les collectivités locales, les entreprises, les missions locales, Cap Emploi et l'École de la 2^{ème} chance.

POUR LES DÉCOUVERTES CULTURELLES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES

associations artistiques (théâtre...), clubs (équitation, zumba, basket-ball, tir à l'arc ...), rencontres inter-établissements...





VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

**Une implication
dans la vie de
l'établissement !**

VOTRE PARTICIPATION

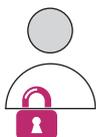
Le conseil de la vie sociale (CVS)

Lieu d'échanges, il se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des personnes accompagnées, des familles et représentants légaux ainsi que des salariés. Il se réunit 3 fois par an. Il recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les enquêtes de satisfaction

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et de leur famille ou de leurs représentants légaux. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. L'institut peut ainsi identifier des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement. Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.





La personne de confiance

À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. **Vous pouvez faire valoir vos droits**, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan -DPO- 64, rue du Rocher - 75008 Paris.**

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.



La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

LE NUMÉRO D'APPEL

"ALLO ENFANCE EN DANGER"

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.



119
"Allo Enfance
en Danger"



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de l'IME Léopold Bellan "La Sapinière"



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

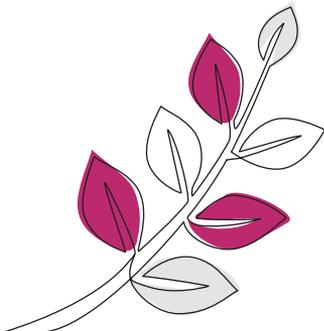
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 67 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



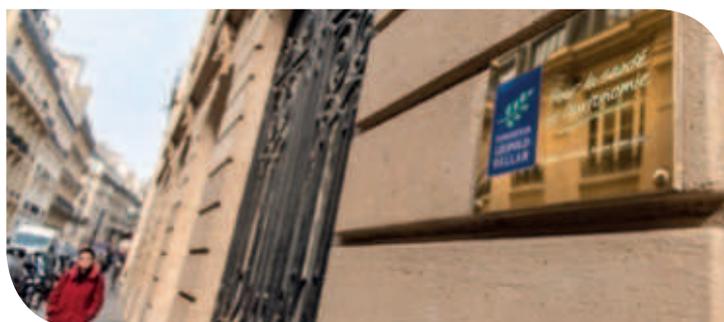
En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

“ Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. ”



“La qualité de l’accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes.”



Comité de rédaction : IME Léopold
Bellan La Sapinière, Aurélie Drouet
(Directeur Adjoint Qualité), Léa Chaize
(Chargé Qualité - Gestion des risques),
Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies :
©Hamid Azmoun et DR.
Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan
78 360 Montesson en juillet 2019.
Conception et réalisation : DuoProd



MORET-LOING-ET-ORVANNE

IME LÉOPOLD BELLAN LA SAPINIÈRE

24 Route de Montarlot- Ecuelles - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

01 60 70 52 99 - Fax : 01 60 70 51 99

Contact : ime.la.sapiniere@fondationbellan.org

www.bellan.fr : rubrique Enfants et jeunes / Éducation et enseignement spécialisé



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

Contact : fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr